



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqué, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

**Étaient présents :** Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, les conseillers, M. David DUBOIS, Mme Marina GALLAY Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES, Mme ROLLET Marie-Christine, M. LE COZE Lucien.

**Absents :**

**Absents et excusés:**

Madame Fanny DA MOTA a donné pouvoir à Madame Marie-Christine ROLLET,

Monsieur Jean-Marie FONTAINE a été élu secrétaire de séance

Délibération N° 15 \_ 2022

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12 dont 1 P

Pour : 12 dont 1 P

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

20/06/2022

**OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2022 077-217700731-20220628-DE_015_2022-DE

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix la qualité du service de l'assainissement collectif (document joint), pour l'exercice 2021.

Le rapport fait apparaître en particulier que :

- Le nombre d'abonnés du service et le volume global de mètres cube d'eau assainie facturé en 2021 sont restés proches de ceux des années précédentes ;
- Les deux campagnes d'auto-surveillance de la station d'épuration réalisées en février et juillet 2021 ont confirmé la bonne tenue des résultats d'épuration de cet équipement ;
- Un effort significatif a été fait en 2021 pour réduire le coût de fonctionnement du service (diminution de plus d'un tiers des charges courantes d'exploitation) ;
- Cependant, la situation financière du service se révèle fragilisée en raison de la charge représentée par les dotations aux amortissements ;
- Le maintien de la redevance d'assainissement à son niveau de 2021 se révélera problématique pour les prochains exercices budgétaires.

Après débat, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2021 est adopté à l'unanimité (12 votes pour).

**Votants : 12 ( dont 1 pouvoir)**

**contre : 0**

**Abstentions : 0**

• **Ampliation de la présente délibération sera adressée à :**

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Au Service de Gestion Comptable de Provins

Fait et délibéré à CHALAUTRE LA PETITE, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalautre la Petite le 28 juin 2022

Pour le maire et par délégation  
le 1er adjoint

**JM. FONTAINE**



RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/07/2022 077-217700731-20220628-DE_015_2022-DE